

#20

 Rapport  
d'**Activité**

17

BRY-SUR-MARNE | CHAMPIGNY-SUR-MARNE | CHARENTON-LE-PONT  
FONTENAY-SOUS-BOIS | JOINVILLE-LE-PONT | LE PERREUX-SUR-MARNE

**13 communes**  
**510 000 habitants**

MAISONS-ALFORT | NOGENT-SUR-MARNE | SAINT-MANDÉ  
SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS | SAINT-MAURICE  
VILLIERS-SUR-MARNE | VINCENNES



La Marne



Le Bois de Vincennes



Les Dunes, siège de la Société générale à Val-de-Fontenay



Le

# Sommaire

■ Le mot du Président .....	04
■ En 2017, nous avons .....	05
■ Le Territoire Paris Est Marne&Bois .....	06
■ La gouvernance de Paris Est Marne&Bois .....	10
■ Ressources .....	14
■ Déchets & environnement .....	18
■ Eau & assainissement .....	22
■ Politique de la ville .....	26
■ Amélioration du cadre de vie .....	30



**Jacques JP MARTIN**  
Président du Territoire  
Paris Est Marne & Bois  
Maire de Nogent-sur-Marne

## Le mot DU PRÉSIDENT

*2017 a été une année charnière pour le Territoire Paris Est Marne&Bois.*

*Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Territoire exerçait 5 compétences obligatoires, pour le compte de ses 13 communes représentant plus de 510 000 habitants.*

*Un enjeu de taille pour cette structure récente, dotée de 30 collaborateurs au 31 décembre 2016 ! Mais le défi a été relevé puisque les services de proximité essentiels tels que la gestion des déchets ou l'eau et l'assainissement ont été assurés sans rupture de continuité pour les habitants. Dès les premiers mois d'exercice, des économies d'échelles importantes ont été réalisées et des actions d'ampleur menées, grâce à la mutualisation des compétences à l'échelle du Territoire.*

*2017 est l'année des premiers transferts de personnels, un moment également fondateur, puisque le Territoire se constitue et se renforce progressivement par les agents issus de ses différentes communes.*

*2017 a été marquée par le lancement de grands projets tel que le Plan climat air énergie territorial (PCAET), document cadre de lutte contre le changement climatique au niveau local, qui associe les 13 communes à son élaboration.*

*2017 c'est également la stabilisation des compétences du Territoire à travers la définition de l'intérêt territorial sur les compétences « action sociale » et « construction, aménagement, fonctionnement et entretien des équipements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs ».*

*Je vous invite, à travers ce rapport d'activité, à découvrir ou mieux connaître le Territoire Paris Est Marne&Bois, son fonctionnement et les actions menées en 2017.*

*Je vous souhaite une bonne lecture !*



En **2017**, nous avons ...



**Le 22 février 2017**, nous avons organisé un séminaire sur les transports, afin de défendre les projets de transports nécessaires au développement de l'Est parisien (ligne 15 sud et ligne 15 est, prolongement de la ligne 1 du métro, interconnexion du RER E et de la ligne 15..).



**Le 26 juin 2017**, nous avons signé une convention de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie du Val-de-Marne afin de soutenir le développement économique et les 7 clubs d'entreprises présents sur le Territoire.



**Le 19 septembre 2017**, nous avons lancé la collecte des bio déchets dans les écoles primaires de Charenton-le-Pont, afin d'améliorer le compostage et diminuer le volume de déchets incinérés, mais aussi sensibiliser les enfants au tri et au gaspillage alimentaire. Ce dispositif a été ensuite étendu aux autres communes du Territoire.



**Le 25 septembre 2017**, nous avons lancé l'élaboration de notre Plan Climat Air Energie Territorial, document de référence au niveau territorial pour la lutte contre le changement climatique.



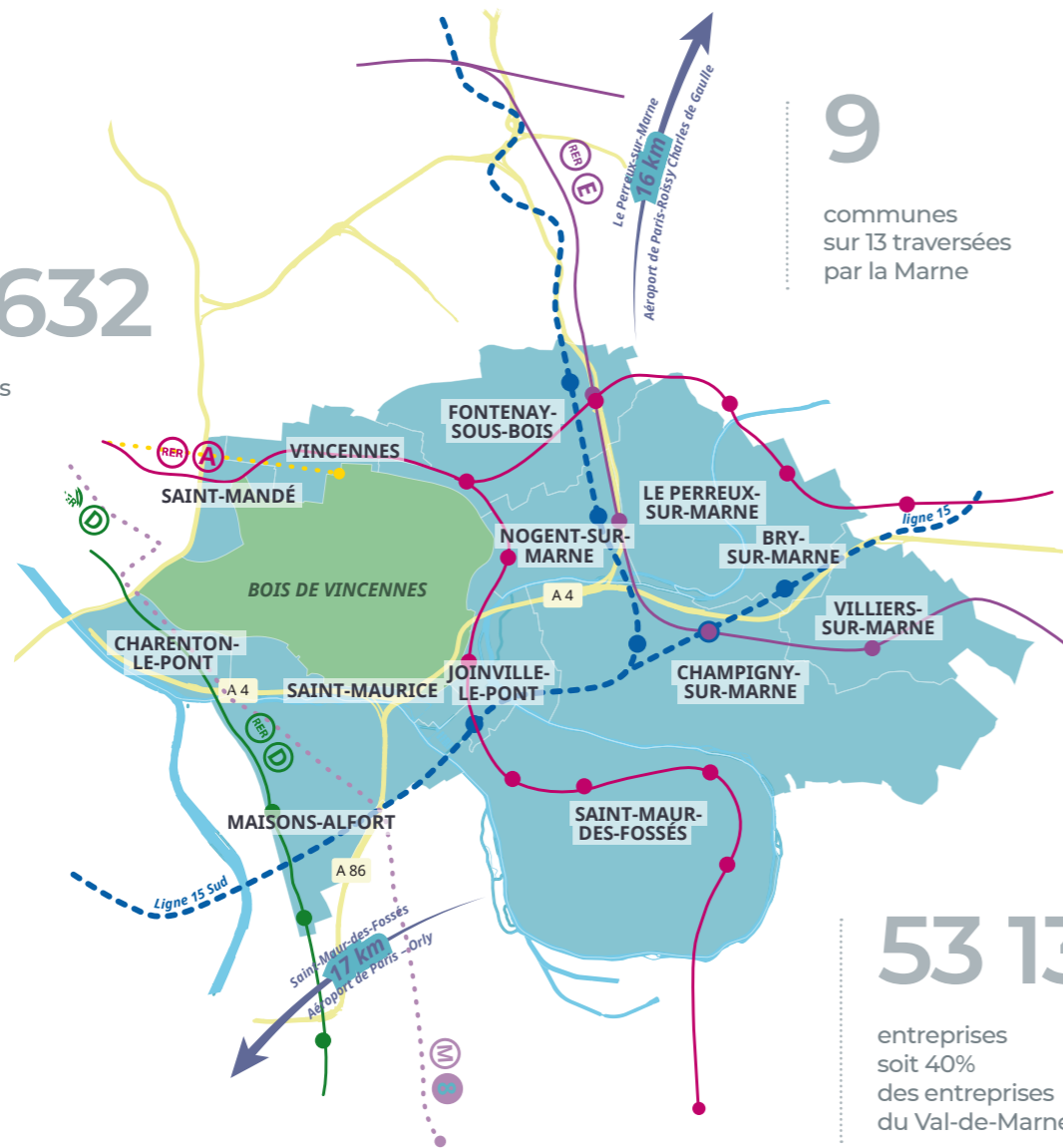
■ ■ ■ Le **Territoire**  
Paris Est  
Marne&Bois

# Le Territoire Paris Est Marne&Bois



5 632

hectares



9

communes sur 13 traversées par la Marne

105

C'est le nombre d'agents transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2017, essentiellement sur les compétences « gestion des déchets ménagers et assimilés » et « eau et assainissement ».

95

C'est le nombre d'agents mis à disposition au 1<sup>er</sup> janvier 2017, sur une partie de leur temps de travail pour le compte du Territoire. Cela représente une vingtaine d'équivalent temps plein (ETP), sur l'ensemble des compétences du Territoire (gestion des déchets ménagers et assimilés, eau et assainissement, politique de la ville, PCAET...).

6

futures gares du Grand Paris Express

25%

de la population a moins de 20 ans

53 130

entreprises soit 40% des entreprises du Val-de-Marne

Le Territoire, issu essentiellement de communes isolées et comptant 30 agents au 31 décembre 2016, a pris en main des services publics du quotidien essentiels pour ses **510 000 habitants** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 : l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets ménagers et assimilés. Dès la première année d'existence du Territoire, des économies d'échelles importantes ont été réalisées dans la gestion de ces compétences et de nouveaux services développés.

Sur les compétences dites « stratégiques », un dialogue constructif entre les **13 communes** du Territoire a été lancé sur l'aménagement, le développement durable et la politique de la ville. Il se matérialisera par l'adoption de documents cadres, à l'image du Plan climat air énergie territorial (PCAET), fixant une stratégie et des objectifs communs sur plusieurs années.

Les communes ont ainsi décidé de mettre en commun la réalisation de l'**analyse des besoins sociaux (ABS)** et la **participation au Fonds solidarité hébergement (FSH)** au titre de l'action sociale d'intérêt territorial. L'intérêt territorial en matière d'équipements culturels et sportifs a permis de transférer **trois musées, les skateparks**, ainsi que **les salles sourdes** au Territoire.

L'année 2017 a également été celle de la stabilisation des compétences du Territoire, à travers une réflexion sur l'**intérêt territorial** en matière d'action sociale d'une part, et d'équipements culturels, socioculturels, socioéducatifs et sportifs d'autre part. Cette définition de l'intérêt territorial, obligatoire avant le 31 décembre 2017, vise à définir une ligne de partage stable entre les compétences des communes et celles du Territoire.

Enfin, en 2017, la Métropole du Grand Paris a défini son **intérêt métropolitain** sur les compétences « aménagement de l'espace » et « aménagement et développement économique, social et culturel ». Conformément à la loi, ce qui ne relève pas de l'intérêt métropolitain revient aux Territoires et ceux-ci héritent de compétences supplémentaires relatives à l'aménagement et au développement économique à compter de 2018.

## Ressources

30,08%

Taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) en vigueur sur le Territoire. C'est le même qu'en 2016.

52,1 M d'€

C'est le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) affectée en 2017 au financement de la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés ».

6,9 M d'€

C'est l'économie réalisée par 12 communes sur 13, au titre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) en 2017. Soit une baisse globale de 36% de cette dépense



La **Gouvernance**  
de Paris Est  
Marne&Bois

# La gouvernance de Paris Est Marne&Bois : une logique de coopérative de villes

## Le Conseil de territoire :

Composé de 90 élus issus des différentes communes, le Conseil de territoire se réunit tous les deux ou trois mois afin de délibérer sur les grands projets et orientations stratégiques du Territoire. Chaque commune dispose d'un nombre de conseillers de territoire proportionnel à sa population.

## Les conseillers de territoire :

### Bry-sur-Marne :

- Isabelle DALEAU
- Vincent PINEL
- Jean-Pierre SPILBAUER

### Champigny-sur-Marne :

- Caroline ADOMO
- Sophie AMAR
- Chrysis CAPORAL
- François COCQ
- Michel DUVAUDIER
- Christian FAUTRE
- Sergine LEFIEF
- Jean-Jacques GUIGNARD
- Laurent JEANNE
- Sengul KARACA
- Marie KENNEDY
- Gérard LAMBERT
- Patrick LE GUILLOU
- Valérie ZELIOLI

### Charenton-le-Pont :

- Sylvain DROUVILLE
- Benoit GAILHAC
- Hervé GICQUEL
- Delphine HERBERT
- Marie-Hélène MAGNE

### Fontenay-sous-Bois :

- Clémence AVOGNON ZONON
- Brigitte CHAMBRE-MARTIN
- Sylvie CHARDIN
- Delphine FENASSE
- Jean-Philippe GAUTRAIS
- Nassim LACHELACHE
- Régis PIO
- Yoann RISPAL
- Sylvie TRICOT-DEVERT
- Jean-François VOGUET

### Joinville-le-Pont :

- Olivier DOSNE
- Jean-Jacques GRESSIER
- Virginie TOLLARD

### Le Perreux-sur-Marne :

- Chantal CANALES
- Gilles CARREZ
- Pierre CARTIGNY
- Florence HOUDOT
- Alain PAVIE
- Christel ROYER

### Maisons-Alfort :

- Thierry BARNOYER
- Jean-Luc CADDEDU
- Olivier CAPITANIO
- Michèle CHARBONNEL
- Stéphane CHAULIEU
- Michel HERBILLON
- Mary-France PARRAIN
- Catherine PRIMEVERT
- Christine RASETTI
- Annie TRICOCHÉ

### Nogent-sur-Marne :

- Alain DEGRASSAT
- Jacques JP MARTIN
- Pascale MARTINEAU
- Jean-Jacques PASTERNAK
- Christine RYNINE

### Saint-Mandé :

- Patrick BEAUDOUIN
- Florence CROCHETON
- Marc MEDINA
- Pascale TRIMBACH

### Saint-Maur-des-Fossés :

- Sylvain BERRIOS
- Jean-Marc BRETON
- Adrien CAILLEREZ
- Nicole CERCLEY
- Sabine CHABOT
- Nicolas CLODONG
- Thierry COUSIN
- Pierre-Michel DELECROIX
- Carole DRAI
- René GAILLARD

- Pierre GUILLARD
- Nadia LECUYER
- Henri PETTENI
- Germain ROESCH
- Jacqueline VISCARDI

### Saint-Maurice :

- Christian CAMBON
- Igor SEMO

### Villiers-sur-Marne :

- Jean-Philippe BEGAT
- Jacques-Alain BENISTI
- Catherine CHETARD
- Monique FACCHINI
- Michel OUDINET

### Vincennes :














- Eric BENSOUSSAN
- Brigitte GAUVAIN
- Laurent LAFON
- Dominique LE BIDEAU
- Pierre LEBEAU
- Charlotte LIBERT-ALBANIEL
- Robin LOUVIGNE
- Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET
- Gilles PANNETIER

\*Les maires  
de Paris Est Marne&Bois



## Le Bureau de territoire 1 ville = 1 voix

Composé du Président, des 12 vice-présidents et des maires, qui y assistent à titre consultatif, il se réunit avant chaque Conseil de territoire afin de le préparer et débattre des points qui y seront présentés. Il dispose également de pouvoirs propres, délégués par le Conseil de territoire, afin de régler toutes les affaires liées au fonctionnement courant du Territoire.

 <p><b>Jacques JP MARTIN</b> Maire de Nogent-sur-Marne</p>	 <p><b>Sylvain BERRIOS</b> Maire de Saint-Maur</p>	 <p><b>Christian FAUTRE</b> Maire de Champigny-sur-Marne</p>	 <p><b>Olivier CAPITANIO</b> Maire de Maisons-Alfort</p>	 <p><b>Jean-Philippe GAUTRAIS</b> Maire de Fontenay-sous-Bois</p>
<p><b>Président</b></p>	<p><b>1<sup>er</sup> Vice-Président</b> L'élaboration de projet de territoire, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la Marne en partage : le SAGE, Marne Vive</p>	<p><b>2<sup>ème</sup> Vice-Président</b> Le Programme Local de l'Habitat (PLH), l'action sociale, la santé, l'emploi, la politique d'insertion</p>	<p><b>3<sup>ème</sup> Vice-Président</b> Président de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT), l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), les relations avec le Conseil départemental du Val-de-Marne</p>	<p><b>4<sup>ème</sup> Vice-Président</b> Le développement économique, la mise en œuvre du contrat de développement territorial pour le Contrat de Développement Territorial Paris Est entre Marne et Bois</p>
 <p><b>Charlotte LIBERT-ALBANIEL</b> Maire de Vincennes</p>	 <p><b>Florence HOUDOT</b> Conseillère municipale du Perreux-sur-Marne</p>	 <p><b>Marie-Hélène MAGNE</b> Première-adjointe au Maire de Charenton-le-Pont</p>	 <p><b>Jacques Alain BENISTI</b> Maire de Villiers-sur-Marne</p>	 <p><b>Patrick BEAUDOUIN</b> Maire de Saint-Mandé</p>
<p><b>6<sup>ème</sup> Vice-Présidente</b> Culture, sport, tourisme culture, patrimoine</p>	<p><b>6<sup>ème</sup> Vice-Présidente</b> Les finances, le contrôle de gestion, les subventions</p>	<p><b>7<sup>ème</sup> Vice-Présidente</b> La collecte, le traitement et la valorisation des déchets, la lutte contre les pollutions et nuisances, le PCAET</p>	<p><b>8<sup>ème</sup> Vice-Président</b> L'aménagement du territoire, la politique de la ville, le renouvellement urbain</p>	<p><b>9<sup>ème</sup> Vice-Président</b> Le développement scientifique, culturel et l'innovation sur le territoire, le projet d'itinéraire culturel européen dans la Vallée de la Marne</p>
 <p><b>Jean-Jacques GRESSIER</b> Premier-adjoint au Maire de Joinville-le-Pont</p>	 <p><b>Jean-Pierre SPILBAUER</b> Maire de Bry-sur-Marne</p>	 <p><b>Igor SEMO</b> Maire de Saint-Maurice</p>		
<p><b>10<sup>ème</sup> Vice-Président</b> La protection de l'environnement et l'intégration de l'AB6 dans la Vallée de la Marne, le développement des ports de plaisance, l'eau et l'assainissement</p>	<p><b>11<sup>ème</sup> Vice-Président</b> Les mobilités, les déplacements, les transports, les relations avec la Société du Grand Paris, Orbival, le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF)</p>	<p><b>12<sup>ème</sup> Vice-Président</b> L'administration, la communication interne, le numérique</p>		

## Les commissions thématiques :

Au nombre de 6, elles examinent les dossiers inscrits à l'ordre du jour du Conseil de territoire dans leur domaine et peuvent proposer des modifications aux projets de délibérations ou encore formuler tout avis.

1. Urbanisme, Aménagement, politique de la ville, action sociale, politique de l'habitat.
2. Développement économique, emploi/insertion, les Contrats de Développement Territorial (CDT), Tourisme.
3. Environnement, Ecologie Urbaine, Collecte, traitement et valorisation des déchets, Plan Climat-Energie Territorial (PCAET).
4. Mobilités, Déplacements, Transports Urbains.
5. Finances, les subventions, les relations extérieures (collectivité, État, Europe) et l'administration générale.
6. Culture, sport, tourisme et patrimoine.



■ ■ ■ Ressources



# Ressources

Le Territoire Paris Est Marne&Bois est issu essentiellement de communes isolées (9 sur 13), c'est-à-dire qui n'appartenaient pas à une intercommunalité au 1er janvier 2016, date de création de la Métropole du Grand Paris et des Territoires.

La loi dispose que tout transfert de compétences entraîne le transfert des moyens (humains, financiers, matériels...) nécessaires à sa mise en œuvre. Ainsi, depuis 2016, les communes ont transféré des agents et des moyens financiers au Territoire, afin qu'il puisse exercer les compétences confiées par la loi, au bénéfice de ses communes.

Du fait de ces transferts de personnels, le Territoire a également dû créer en 2017 des instances représentatives du personnel, notamment le comité technique, chargé d'examiner toutes les questions relatives aux conditions de travail des agents. Les élections professionnelles ont eu lieu le 30 novembre 2017, avec un taux de participation de + de 85%.

L'année 2017 a donc été marquée par d'importants transferts de personnels sur les compétences « gestion des déchets ménagers et assimilés », « eau et assainissement », « politique de la ville » et « plan climat air énergie territorial ».

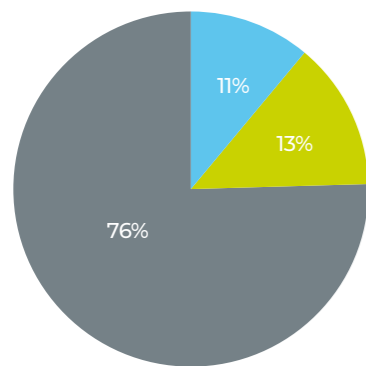
## Chiffres Clés

31 décembre 2016 : **28** agents  
 31 décembre 2017 : **136** agents

**94%** d'agents titulaires  
**6%** d'agents contractuels

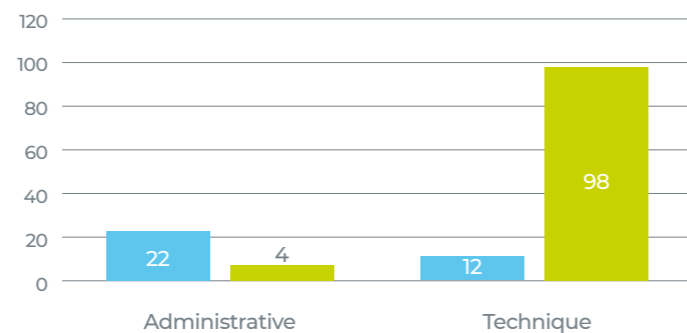


Répartition des agents par catégorie :



■ Catégorie A ■ Catégorie B ■ Catégorie C

Répartition hommes/femmes entre filière administrative et technique



■ Femme ■ Homme

Au niveau financier, le Territoire est financé essentiellement par des contributions des communes via le Fonds de compensation des charges transférées (FCCT) et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Les dépenses effectuées par le Territoire au titre de ses différentes compétences remplacent celles précédemment assumées par les communes.

Le FCCT est destiné à financer les compétences transférées au Territoire et est donc voté chaque année en Commission locale d'évaluation des charges transférées (FCCT).

La loi dispose que les droits et obligations attachés à une compétence sont transmis à la collectivité bénéficiaire du transfert, ce qui signifie notamment que les contrats transférés sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties.

## Chiffres Clés



**92** contrats d'emprunts  
 relatifs à l'assainissement transférés au Territoire

**2 725** factures mandatées  
 soit

Plus de **50** marchés publics transférés au Territoire

**+ 102%** par rapport à 2016

Encours de dette (BP) au 31 décembre 2017 :

**6,6 M d'€**

Taux d'épargne brute :

**4,1%**

Il mesure la capacité d'autofinancement de la collectivité, c'est-à-dire l'excédent dégagé chaque année, permettant d'investir ou rembourser les emprunts existants.





■ ■ ■ Déchets &  
Environnement

## Déchets & environnement

La compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » recouvre 2 composantes principales : la collecte, qui s'effectue en régie ou en délégation service public, et le traitement, confié à 2 syndicats distincts (le SYCTOM et le SMITDUVM) sur le Territoire.

### L'objectif est de :

- Regrouper et **mutualiser** les marchés de collecte afin de réaliser des économies dans la gestion de la compétence ;
- **Améliorer** le service rendu aux habitants en matière de collecte des déchets ;
- Développer une gestion **durable** et responsable des déchets sur le Territoire.

Le Territoire a passé en 2017 un marché de collecte commun à cinq villes qui permet de réaliser plusieurs centaines de milliers d'€ d'économies par an et a développé plusieurs actions :

- la collecte des **bio déchets** dans les écoles primaires du Territoire dans le cadre d'une expérimentation à Charenton-le-Pont ;
- l'extension des consignes de **tri** ;
- la distribution gratuite de **composteurs** ;
- l'acquisition de camions bennes au **gaz naturel de ville** dans le cadre d'une subvention de 252 000 € du Fonds d'investissement métropolitain ;
- Le lancement de la plateforme, **Marne&Bois troc**, un site dédié au troc et à la vente d'objets entre habitants du Territoire.



Paris Est Marne&Bois a également l'obligation, à l'image des autres Territoires, d'élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

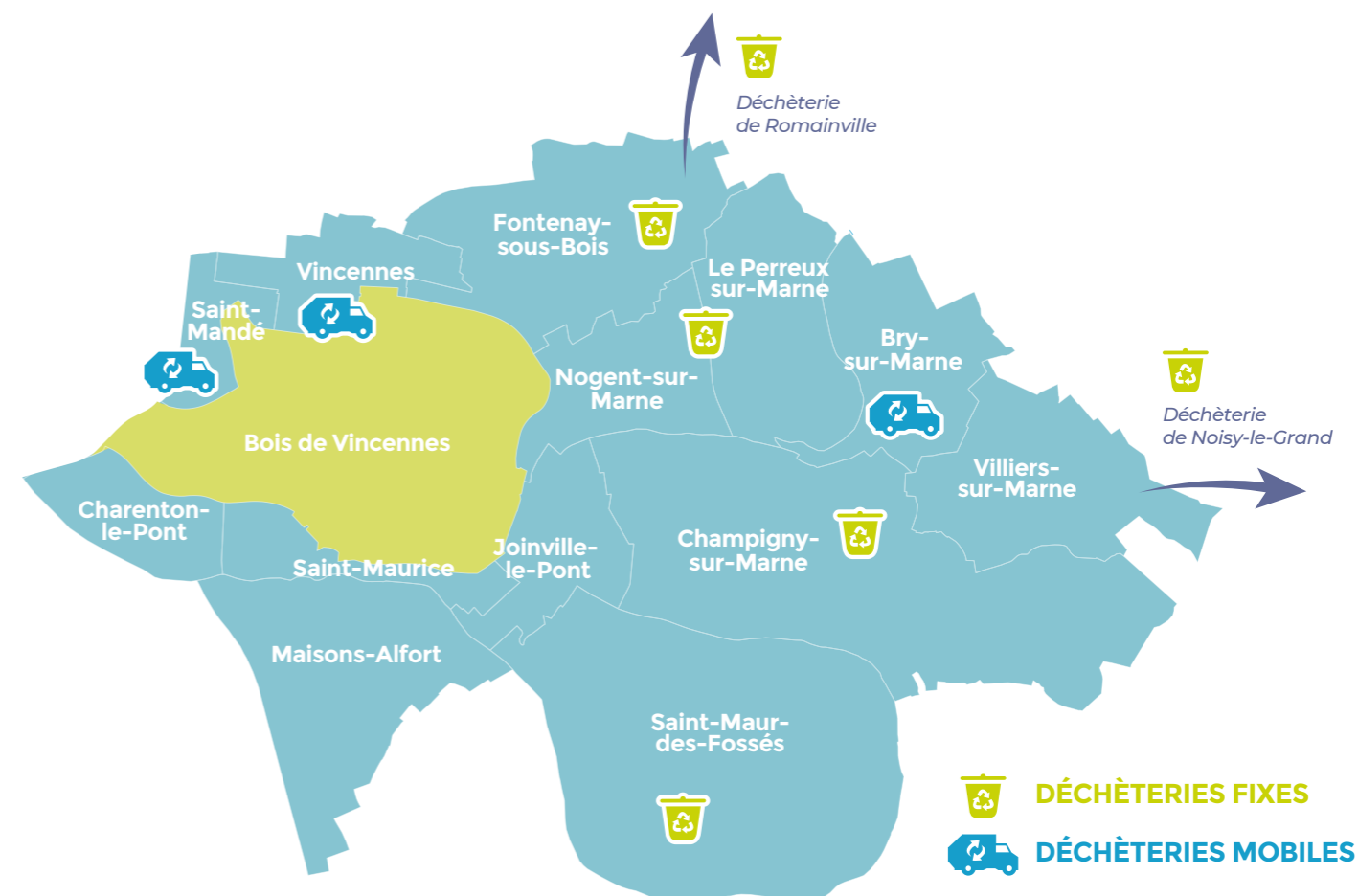
Le PCAET est un document cadre valable 6 ans, qui détermine une stratégie et des actions afin de lutter contre le changement climatique au niveau local.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Val-de-Marne accompagne le Territoire dans ce travail associant les 13 villes afin de définir des priorités communes en matière environnementale.

L'année 2017 a permis de lancer ce projet, poser les bases d'un diagnostic commun et recenser les actions déjà menées en matière de développement durable dans les communes.

- 1 chargée de mission PCAET
- 1 agent mis à disposition sur le PCAET

## Les déchèteries accessibles aux habitants de Paris Est Marne&Bois (en cours de sectorisation)



## Chiffres Clés

Plus de  
**3 300**  
bacs &  
**1 000**  
composteurs

distribués en 2017

**85** agents transférés

**74** agents mis à disposition (représentant 22,3 ETP)

**4** déchèteries fixes sur le Territoire

**3** déchèteries mobiles



 Eau &  
Assainissement

## Eau & assainissement

Le Territoire a confié l'exercice de la compétence « eau » au Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF). Au titre de sa compétence « assainissement », il gère la collecte des eaux usées et pluviales sur un réseau de plus de 900 km. Cela englobe l'exploitation, l'entretien et le développement du patrimoine d'assainissement du Territoire, autour de 4 objectifs principaux :

- La reconquête de la **qualité de l'eau de la Marne** par divers moyens : mise en séparatif des réseaux selon des zones définies, mise en conformité des raccordements des usagers au réseau, suppression des rejets polluants...
- La **maîtrise des inondations** à travers le développement d'une politique de ruissellement d'eau pluviale à la parcelle pour toute construction ou aménagement ;
- La **préservation du patrimoine** d'assainissement, par l'entretien régulier des réseaux et une politique d'investissement pluriannuelle des différents ouvrages ;
- Le **conseil aux usagers** du service public de l'assainissement et le développement d'indicateurs de performance.



En 2017, le Territoire a également instauré la Participation financière à l'assainissement collectif (PFAC) qui constitue la contrepartie financière de la desserte d'un collecteur d'assainissement collectif lors de la construction d'un immeuble.

Il a également participé à l'élaboration du contrat Marne Confluence, qui associe 23 partenaires pour améliorer la qualité de la Marne et de ses affluents.

## Chiffres Clés

Entretien préventif de  
**40 000**  
mètres  
de réseaux  
linéaires :

(eaux usées et eaux pluviales)

**24** agents  
transférés

**27** agents  
mis à disposition  
(représentant 3,7 ETP)

**5** communes gérées  
en délégation  
de service public  
(DSP)

**8** communes  
en régie

**5 400**  
avaloirs

**11 M**  
d'€

d'investissement en 2017

**117**

demandes de branchements  
neufs sur le réseau de l'EPT

**1 670**

contrôles de conformité, c'est-à-dire d'opérations de vérification du raccordement des immeubles au réseau public de collecte des eaux usées et pluviales. Elles ont permis de détecter 673 installations non conformes soit un taux de non-conformité de **40%**



# Politique de la Ville

# Politique de la ville

La politique de la ville, née dans les années 80, a pour objectif de réduire les inégalités entre les territoires, et notamment les écarts de développement entre les quartiers les plus en difficulté et leurs unités urbaines, afin d'améliorer les conditions de vie des habitants.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a confié la compétence « politique de la ville » aux Territoires, qui sont chargés :

- De l'élaboration du diagnostic de territoire et la définition des orientations des contrats de ville à l'échelle intercommunale ;
- De l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, ainsi que des dispositifs intercommunaux de prévention de la délinquance ;
- Du co-pilotage avec l'État des programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Il existe 1 514 quartiers prioritaires de la politique de la ville au plan national, identifiés sur la base du critère unique de concentration de population à bas revenus.



**Au niveau de Paris Est Marne&Bois, 4 villes sont signataires de contrat de ville « mono communaux », regroupant 9 quartiers prioritaires politique de la ville, qui concentrent plus de 34 823 habitants.**

Les quartiers prioritaires politique de la ville sur le territoire Paris Est Marne&Bois

Villes	Quartiers	Nombre d'habitants
Champigny-sur-Marne	Les Quatre Cités	4001
	L'Egalité	479
	Les Mordacs	4838
	Le Bois l'Abbé	7793
	Le Plateau	1890
Villiers-sur-Marne	Les Portes de Paris - Les Hautes Noues	5794
Fontenay-sous-Bois	La Redoute (Le Fort-Michelet)	1563
	Les Larris	2378
Saint-Maur-des-Fossés	Les Rives de la Marne	1577
<b>Total</b>		<b>34 823</b> Soit 6,8 % du Territoire

# Chiffres Clés

- 1 agent transféré
- 4 agents mis à disposition
- 4 quartiers politique de la ville

## Les objectifs en matière de politique de la ville :

- Inclure les quartiers dans les dynamiques métropolitaines, afin de répondre aux problématiques de désenclavement, de mobilité, d'emploi et de qualité de vie des habitants ;
- Maintenir une **proximité** avec les quartiers prioritaires par l'action des communes et promouvoir des synergies entre les actions menées dans les quartiers par le biais du Territoire ;
- **Mobiliser des crédits supplémentaires** pour la politique de la ville, via des sources de financements de droit commun, mais aussi les fonds structurels européens ;
- Faire le lien avec les **programmes de renouvellement urbain** et les différents **projets d'aménagement** du Territoire.

Le quartier des Larris à Fontenay-sous-Bois



Amélioration  
du **Cadre de Vie**



## Amélioration du cadre de vie

Le Territoire exerce la compétence « Plan local d'urbanisme intercommunal » (PLUI). L'élaboration et l'adoption d'un PLUI est un chantier complexe, qui s'étendra sur plusieurs années. Néanmoins, dans l'attente, le Territoire mène un certain nombre d'actions dans les domaines de l'urbanisme, l'aménagement et l'habitat.

### Urbanisme

Le Territoire prend en charge l'évolution des dispositifs communaux, qui restent en vigueur jusqu'à adoption d'un PLUI. En 2017, le Territoire a mené :

- 2 modifications de PLU
- 1 modification simplifiée de PLU
- 2 révisions de PLU
- 2 révisions de règlement local de publicité (RLP)

### Aménagement

Paris Est Marne&Bois exercera la compétence « aménagement de l'espace » en 2018, à la suite de la définition de l'intérêt métropolitain de la Métropole du Grand Paris (MGP) en la matière.

Toutefois, dès 2017, le Territoire a contractualisé un projet d'aménagement majeur sur le site de l'ancienne **Voie de desserte orientale (VDO)** à travers un Contrat d'Intérêt National (CIN) associant les services de l'État, les communes et le Territoire.



Cours de Vincennes @Thibaut Plaire

Initialement destinée à la réalisation d'un projet autoroutier aujourd'hui abandonné, cette emprise foncière de 150 hectares s'étendant sur plusieurs communes du Territoire (Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Villiers-sur-Marne...), est porteuse de potentialités de développement uniques pour l'Est parisien.

En matière d'aménagement et d'urbanisme, l'objectif du Territoire est :

- D'une part préserver la **qualité architecturale** sur le Territoire, notamment le tissu d'habitat pavillonnaire ;
- D'autre part de porter des **projets d'aménagement structurants** permettant de développer des centralités, notamment économiques, à l'**Est de la Métropole**.



Le secteur de l'ex voie de desserte orientale (VDO)

## Chiffres Clés

3 

agents pour le service urbanisme, habitat et déplacements

20,9 %

de logements sociaux sur le Territoire

Le Territoire a participé à hauteur de

450 000 €

au financement d'un programme de 94 logements sociaux neufs à Charenton-le-Pont

23 préemptions réalisées par le Territoire en 2017

### Habitat

Paris Est Marne&Bois exercera la compétence « habitat » en 2019, une fois que la MGP aura adopté son Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement. Toutefois, plusieurs lois récentes ont d'ores et déjà renforcé le rôle des intercommunalités en matière d'habitat

**Tout d'abord la loi du 24 mars 2014** pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR), avait prévu le rattachement obligatoire des Offices Publics de l'Habitat (OPH) aux intercommunalités, dès lors que celles-ci possèdent la compétence habitat. Ainsi, les OPH municipaux de Nogent-sur-Marne et Saint-Maur-des-Fossés ont été rattachés au Territoire en 2017.

**La loi du 27 janvier 2017** relative à l'égalité et la citoyenneté a par ailleurs confié l'exercice du droit de préemption urbain (DPU) aux Territoires. Le DPU permet à une collectivité de se porter acquéreuse de biens immobiliers situés sur son territoire avant tout autre acquéreur privé, afin de mener un projet de développement urbain. Paris Est Marne&Bois est donc intervenu à plusieurs reprises au cours de l'année 2017 afin de soutenir les projets des communes membres, que ce soit pour le développement d'une offre sociale ou la constitution de réserves foncières en vue de la réalisation de projets d'équipements publics.

Cette loi a également conforté les Territoires en tant que chefs de file d'une politique intercommunale du logement, axée sur la gestion des demandeurs et des attributions de logements.



Le quartier Marne Europe à Villiers-sur-Marne @ Compagnie de Phalsbourg

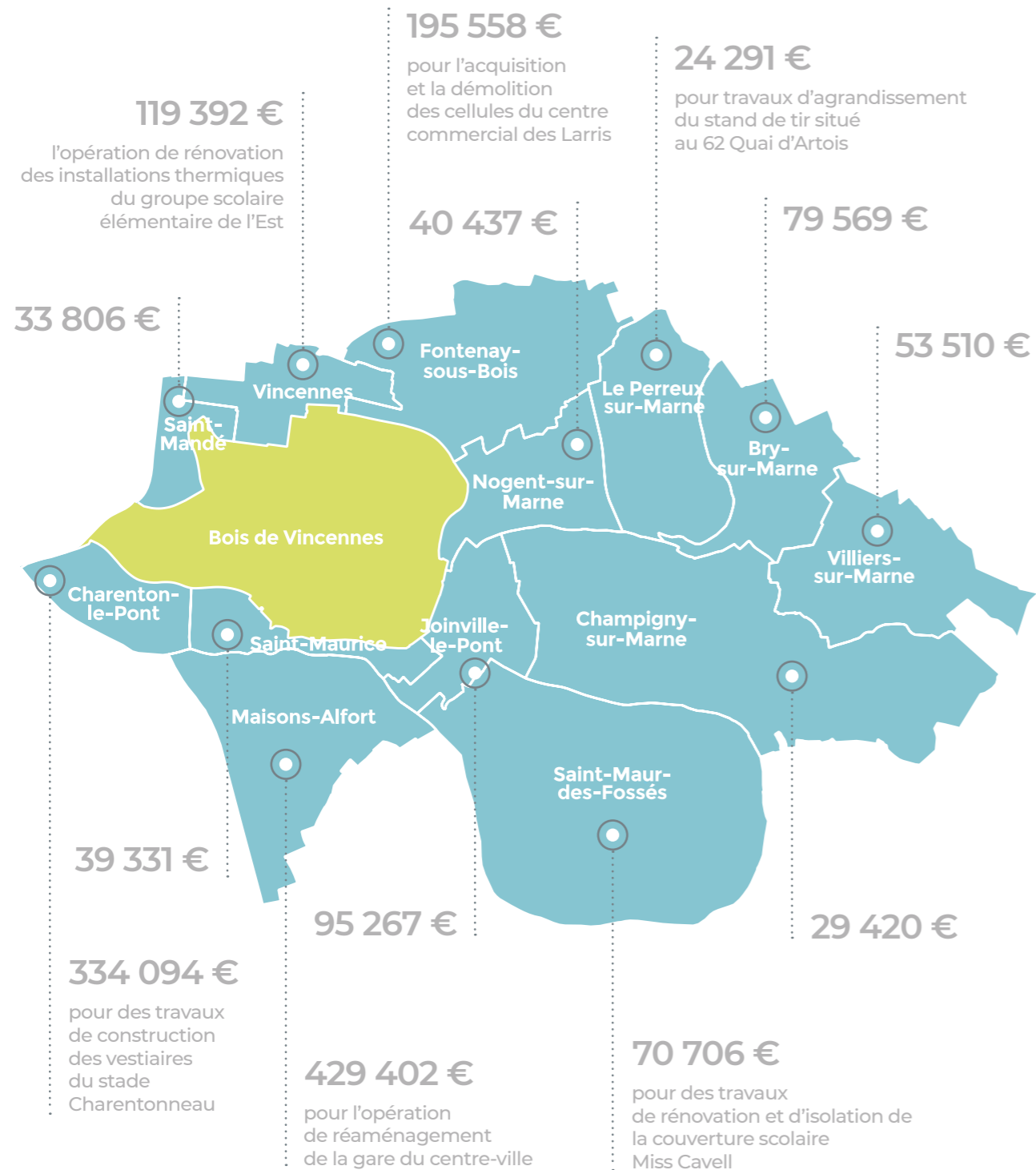
À ce titre, Paris Est Marne&Bois s'est engagé dans l'élaboration d'une Conférence intercommunale du logement (CIL), instance de pilotage réunissant l'Etat, les élus, les bailleurs et les associations, afin de définir les orientations en matière d'attribution de logements sociaux.

**En matière de politique de l'habitat, l'objectif est de porter un rééquilibrage territorial :**

- Répondre au droit au logement en favorisant l'accès des ménages les plus en difficulté au logement ;
- Favoriser la mixité sociale afin de limiter les effets de ségrégation sociale et spatiale.

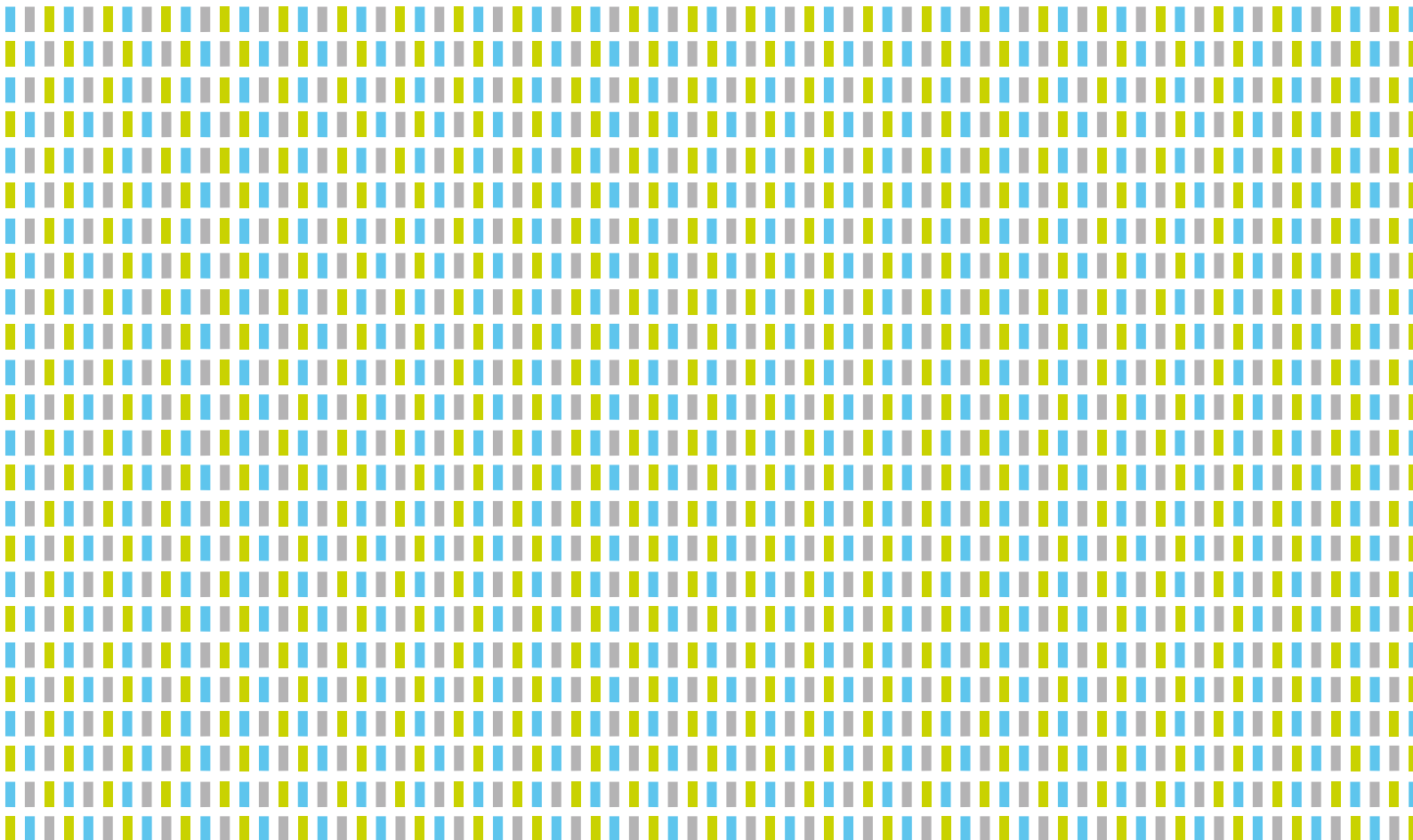
## Amélioration du cadre de vie

Le Territoire a également attribué en 2017 des subventions aux communes, au titre de la dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT) :



# PARIS EST MARNE & BOIS :

Vous avez toutes les cartes en main pour réussir



Établissement public territorial  
Paris Est Marne & Bois

[accueil@pemb.fr](mailto:accueil@pemb.fr)  
+33 1 48 71 59 00

[parisestmarnebois.fr](http://parisestmarnebois.fr)